

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 16 février 2021

Le 16 février 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

Etait absent :

Patrick PIN

CT4/160221/28

Sur le rapport de Bernard DESTROST

Adhésion à l'appel à candidature d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, faisant parti de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est engagé depuis 2012 dans une politique de développement durable, notamment avec un Agenda 21 et un Plan Climat Energie territorial local, qu'elle souhaite poursuivre et amplifier.

Parmi les engagements pris à ce titre, la question de la gestion de l'eau est au cœur du projet de territoire en s'inscrivant en particulier, dans la démarche une « COP d'AVANCE », dans la construction des orientations dans le PLUi, à l'échelle des douze communes membres, en particulier en déclinant une « OAP Thématique EAU », au sein des opérations d'aménagement en cours comme aux Paluds ou sur Camp de Sarlier.

Sensibilisée fortement aux enjeux, l'équipe souhaite accentuer cette démarche de développement durable en y associant les partenaires institutionnels, en particulier les acteurs économiques et les agents des différents services.

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) lance un appel à candidature pour accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de cette démarche. Celle-ci prévoit 6 modules de formation à destination des agents et élus impliqués dans le projet qui se tiendront en 2021.

Il s'agit d'un outil de mobilisation, permettant concrètement de poursuivre et d'améliorer encore l'engagement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Impulser une démarche transversale partagée auprès des différents services concernés, est complexe et se heurte aux contraintes du quotidien. La démarche proposée offre l'opportunité d'un canevas de réflexion en interne et permet de venir partager avec d'autres EPCI leurs pratiques.

Face à ce constat, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile fait acte de candidature et sollicite l'ARBE PACA au titre de « L'accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques ». S'inscrire dans cette démarche innovante permettra de partager des retours d'expériences inspirants et innovants, d'acquérir ou enrichir des connaissances, de mieux connaître les outils existants, de donner une impulsion forte aux équipes en charge de la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'eau, de faciliter un travail inter-services et de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de l'ARBE.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Serge PEROTTINO en qualité de Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 13 juillet 2020 ;
- La délibération n° HN002-8074/20/CM du 17 Juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégations du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°CT4/151220/2 du 15 décembre 2020 du Conseil de Territoire portant délégation du Conseil de Territoire au Président.

Considérant

- La volonté du Territoire de porter une politique autour de l'environnement et du développement durable ;
- La problématique de l'eau identifiée comme majeure sur le Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De faire acte de candidature à l'appel d'intérêt de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement PACA (ARBE) au titre de « L'accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques ».

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil de Territoire à déposer le dossier de candidature auprès de l'ARBE.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

